

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

SCP/CdO/A003400

Monsieur Gilbert SOULET
Les Pins
96 rue Gustave Lançon
84120 PERTUIS

Paris, le **22** JUIL. 2011

Cher Monsieur,

Vous avez fait part au Président de la République de vos inquiétudes concernant le devenir des projets de construction de deux tronçons autoroutiers, l'un entre Grenoble et Gap, l'autre entre Ambérieu-en-Bugey et Bourgoin-Jallieu.

Le Chef de l'Etat se réjouit en effet de pouvoir compter sur tous ceux qui, comme vous, tiennent à lui manifester leur confiance.

Soyez assuré qu'il a été pris connaissance avec attention de vos attentes.

Le Chef de l'Etat est tout à fait attentif, croyez-le bien, à la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du réseau routier national dans la vallée du Rhône et de désenclaver les Hautes-Alpes. Néanmoins, il est indispensable que les nouveaux projets de liaisons routières soient cohérents avec les orientations du Grenelle de l'environnement et réalistes en termes de faisabilité.

Concernant le projet de l'A51, il ressort des analyses menées dans le cadre du schéma national des infrastructures de transport (SNIT) qu'il ne répond pas à ces conditions. Il présente en effet d'importantes difficultés de réalisation à la fois aux plans technique, environnemental et financier. L'ensemble de ces difficultés fait peser une forte incertitude sur la faisabilité même de l'ouvrage. En particulier, la possibilité de mise en concession n'est pas assurée juridiquement. Elle nécessiterait des niveaux de subvention publique particulièrement élevés (estimés à plus de 1,9 Mds d'euros, compte tenu du coût global du projet (plus de 2,5 Mds d'euros) et des niveaux de trafic attendus.

Par ailleurs, la solution de l'adossement, à laquelle certains élus sont favorables, n'est pas envisageable, le projet ne remplissant pas, tant en droit français que communautaire, les critères nécessaires.

.../...

C'est pour ces raisons que le projet de liaison autoroutière A51 ne figure pas à l'avant-projet du SNIT soumis à la concertation depuis la mi-juillet 2010.

Cependant, le SNIT prévoit à titre d'alternative, pour préserver la desserte du Gapençais et du Briançonnais, d'importants travaux d'amélioration de la R.N. 85 entre Grenoble et Gap et la réalisation d'un barreau neuf d'une vingtaine de kilomètres reliant l'A51 au sud (La Saulce) à la R.N. 94 (La Bâtie Neuve) à l'est de Gap. A cet effet, le préfet de région a reçu mandat d'examiner sans délai les aménagements qui seraient nécessaires le long de la R.N. 85.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

Référence à rappeler
SCP/CdO/A003400